

1^{er} juillet 2016
Français
Original: anglais*

**Vingt-sixième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Afrique**

Addis-Abeba, 19-23 septembre 2016

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

**Situation actuelle de la coopération régionale
et sous-régionale dans le cadre de la lutte
contre le trafic de drogues**

**Situation actuelle de la coopération régionale
et sous-régionale dans le cadre de la lutte
contre le trafic de drogues**

I. Introduction

1. Depuis la vingt-cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Alger du 14 au 18 septembre 2015, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué de définir et d'exécuter des programmes visant à lutter contre les problèmes relatifs à la drogue et à la criminalité organisée en Afrique. La traite d'êtres humains, le trafic de drogues, la criminalité organisée et le trafic d'armes à feu freinent toujours le développement économique et social dans de nombreuses régions du continent. Cette situation est aggravée par d'autres facteurs comme les guerres et les conflits internes, les répercussions des soulèvements survenus en Afrique du Nord, les faiblesses du système social et de justice pénale, la corruption, les perspectives limitées qui s'offrent aux jeunes et la disparité des revenus, qui sont tous fort propices aux activités des groupes criminels organisés dans la région. En outre, depuis quelques années, les réseaux internationaux de trafic de drogues se tournent de plus en plus vers l'Afrique pour faire transiter et stocker des drogues illicites à grande échelle. Ces organisations illégales ont fait preuve de beaucoup de souplesse et d'ingéniosité dans leurs procédés de production et de distribution.

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

** UNODC/HONLAF/26/1.



II. Initiatives à l'échelle de l'Afrique

2. L'ONUDC a continué d'appuyer l'application du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité pour la période 2013-2017. Il fournit une assistance technique aux pays de l'Union africaine dans les domaines relevant dudit Plan, comme on le verra dans les sections III à VII ci-après. En 2016, trois bureaux régionaux mettent en place de nouveaux programmes destinés à guider leur action: le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a lancé son programme en mai, tandis que le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre lanceront le leur en août et en septembre, respectivement. Ces programmes régionaux servent de cadre aux activités menées sur les plans régional et national et favorisent la coopération en matière de lutte contre le trafic de drogues.

III. Afrique de l'Ouest

3. En Afrique de l'Ouest, on a observé une progression alarmante du cannabis, qu'il s'agisse des superficies cultivées ou des procédés de conditionnement. En mai 2016, l'Office central des stupéfiants du Mali a saisi 2,7 kg d'herbe de cannabis qui provenaient du Ghana et avaient transité par le Burkina Faso. Au cours du même mois, les services de police ghanéens ont procédé à la saisie de 1 000 kg d'herbe de cannabis à destination du Nigéria.

4. Des criminels nigériens continuent de se livrer au trafic de cannabis, principalement à destination de la Chine (en particulier vers Guangzhou), comme l'ont montré les saisies réalisées à l'aéroport international de Lagos. L'équipe aéroportuaire conjointe chargée des interceptions de Lagos a saisi 171 kg de cannabis en 2015. Elle en a également saisi 4,2 kg depuis le début de 2016, dont 1,12 kg était destiné au marché chinois et 3,08 kg devaient être expédiés vers le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

5. En outre, en 2015, 277 kg de cannabis à destination du Royaume-Uni ont été saisis par l'équipe aéroportuaire conjointe de l'aéroport international Kotoko d'Accra.

6. Depuis 2015, quelques saisies d'héroïne ont eu lieu en Afrique de l'Ouest. Cette année-là, le Service nigérien de détection et de répression des infractions liées à la drogue en a saisi 51,01 kg, en 10 opérations. Dans six cas, la drogue provenait du Pakistan et était importée au Nigéria, et dans les quatre autres elle était exportée du Nigéria à destination de la Chine, de l'Espagne et de l'Italie. La même année, l'équipe aéroportuaire conjointe d'Accra a saisi 10,36 kg d'héroïne, et celle de Cotonou 23,80 kg. Ces envois ont été interceptés grâce à l'identification, parmi les passagers, de passeurs de drogue qui l'avaient avalée ou dissimulée dans leurs bagages, mais il en a également été détecté dans du fret aérien.

7. Le trafic de cocaïne demeure un sujet de préoccupation majeur en Afrique de l'Ouest. La voie aérienne (y compris par l'intermédiaire de passeurs et de colis) s'est imposée comme le principal mode de transport, ce qui peut s'expliquer par la multiplication des vols entre l'Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest.

8. Selon les informations figurant dans la base de données sur les saisies de drogues illicites en relation avec les aéroports européens (IDEAS), entre le début du mois de janvier 2015 et la fin du mois de mai 2016, 33 arrestations relatives à des affaires de cocaïne ont été réalisées dans des aéroports européens en lien avec des vols provenant de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et quelque 48 kg de cocaïne ont été saisis. Selon cette même base de données, tous les passeurs de drogue impliqués, à l'exception d'un Ivoirien, étaient des ressortissants nigériens. Au total, 29 des 33 individus arrêtés avaient pris l'avion au Nigéria, 15 d'entre eux à l'aéroport d'Abuja. Les autres étaient partis du Bénin, du Cameroun ou de la Côte d'Ivoire.

9. Cabo Verde continue de servir de plaque tournante aux groupes criminels transnationaux organisés se livrant au trafic de cocaïne. En avril 2016, près de 300 kg de cette substance, en provenance du Brésil et à destination de Cabo Verde, ont été saisis en haute mer par les services de police et de garde côtière caboverdiens.

10. Le Ghana apparaît comme un important pays de transit pour la cocaïne d'Amérique latine à destination de l'Europe. Le 4 mars 2015, les autorités de l'État plurinational de Bolivie et les services de lutte contre la criminalité du Royaume-Uni ont saisi 5 800 kg de cocaïne aux environs de Santa Cruz. D'après les documents de transport du conteneur, celui-ci avait pour destination le Burkina Faso et devait transiter par le port de Tema (Ghana), mais les autorités ghanéennes pensent que la drogue allait être reconditionnée et expédiée en Europe à partir du Ghana. Les documents de transport auraient été conçus pour tromper les autorités. Selon les dossiers de la justice bolivienne, la drogue était dissimulée dans 840 sacs d'engrais. Dans le cadre de cette saisie, un citoyen équatorien a été arrêté dans l'État plurinational de Bolivie, tandis que trois Ghanéens ont été arrêtés dans leur pays et, depuis, libérés sous caution. En 2015, deux Ghanéens, dont l'un était un ancien fonctionnaire des douanes de l'administration fiscale ghanéenne, ont été arrêtés dans l'État plurinational de Bolivie parce qu'ils avaient tenté de faciliter l'expédition depuis ce pays, vers le Burkina Faso, de 5 880 kg de cocaïne.

11. En février 2016, dans le cadre de l'une des plus importantes saisies de cocaïne qui aient concerné l'Afrique de l'Ouest, les autorités boliviennes en ont saisi 8 tonnes destinées à la Côte d'Ivoire. Cet envoi massif était le fruit d'une association entre trois cartels colombiens, une organisation criminelle ghanéenne et un cartel bolivien.

12. Le tramadol, analgésique opioïde souvent prescrit après des opérations chirurgicales, n'est actuellement pas placé sous contrôle international. Son usage a augmenté de manière significative, en particulier dans la région du Sahel. En 2015, 1 234 grands cartons de tramadol ont été saisis par le service mixte de contrôle portuaire de Cotonou, tandis que 824 893 comprimés de ce même produit étaient saisis au Niger.

13. Depuis janvier 2015, de nouvelles preuves de consommation et de production de stimulants de type amphétamine sont apparues en Afrique de l'Ouest. En mai 2015, les autorités nigérianes ont démantelé deux usines illicites utilisées pour la production de méthamphétamine dans l'État d'Anambra. En mars 2016, le premier laboratoire de fabrication de méthamphétamine à très grande échelle, capable de produire jusqu'à 4 000 kg de cette substance par cycle de production, a été découvert à Asaba, dans l'État du Delta. Quatre ressortissants mexicains qui

l'exploitaient ont été appréhendés. Les enquêtes conduites sur l'ensemble des laboratoires démantelés ont révélé que des organisations de trafiquants mexicains et sud-américains étaient impliquées dans le commerce de méthamphétamine nigériane. Des liens étaient également établis avec des groupes criminels opérant dans les aéroports nigériens, à partir desquels la drogue était envoyée clandestinement vers des pays d'Asie et vers l'Afrique du Sud.

14. Au cours du premier trimestre de 2016, les autorités nigérianes ont effectué à l'aéroport international de Lagos deux saisies portant sur une quantité totale d'environ 30 kg. Par ailleurs, 310 kg d'éphédrine destinés à l'Afrique du Sud ont été interceptés en novembre 2015 par le Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue, au port d'Apapa (Lagos). En 2015, ce même organisme a saisi à l'aéroport international Murtala Mohammed quelque 200 kg de méthamphétamine, qui étaient destinés principalement à l'Afrique du Sud et à la Malaisie.

15. Certains pays, dont le Sénégal, ont signalé pour la première fois d'importantes saisies de stimulants de type amphétamine. À Kidira, près de la frontière malienne, les autorités sénégalaises ont saisi 30 kg de méthamphétamine en janvier 2015, puis 82 kg le mois suivant. En décembre 2013, les services douaniers sénégalais y ont saisi au total 41 kg de stimulants de type amphétamine. Dans les deux cas, la drogue était acheminée depuis Bamako, ce qui indiquerait l'existence de laboratoires de méthamphétamine dans la région.

16. Selon les données officielles communiquées par le Ministère des finances de l'Inde, quelque 9,8 tonnes d'éphédrine ont été officiellement exportées au Nigéria en 2015 et 1,750 tonne l'a été en mars 2016, à des fins licites. Une certaine quantité de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine importées au Nigéria a peut-être été détournée de ces fins licites par des groupes criminels qui s'en sont servi pour fabriquer illégalement de la méthamphétamine.

17. En octobre 2013, l'ONUDC a commencé à mener, dans le cadre de sa contribution à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel 2013-2017, connue sous le nom de Programme Sahel de l'ONUDC, des activités devant favoriser la mise en œuvre des volets sécurité et gouvernance de cette stratégie, élaborée en application de la résolution 2056 (2012) du Conseil de sécurité. Ce programme a pour objectif de permettre aux pays de la région d'accroître de façon tangible leur capacité à lutter contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme au moyen de systèmes de justice pénale accessibles, efficaces et responsables. Depuis, ce programme a permis d'engager plus de 200 activités et touché plus de 6 000 bénéficiaires directs, principalement dans les domaines du contrôle frontalier, de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent ou la traite d'êtres humains, de la prévention du terrorisme et du contrôle des armes à feu.

18. En outre, après avoir bénéficié de sessions de formation spécialisée dispensées par l'ONUDC, les services de détection et de répression du Mali et les équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions à Niamey et à Bamako (elles-mêmes mises en place grâce à l'assistance technique de l'Office) ont gagné en efficacité pour ce qui est de saisir des drogues et d'ouvrir des procédures judiciaires. La saisie récente à Bamako, le 13 mai 2016, d'un volume record de 2,7 tonnes de cannabis a été réalisée par des agents ayant suivi une telle formation, qui leur a

permis d'acquérir des compétences méthodologiques déterminantes, d'après le Chef de la brigade des stupéfiants de la Police malienne.

19. En 2012, l'ONUDC avait aidé les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à créer le Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée. Depuis cette date, le Réseau a tenu cinq réunions plénières, en Côte d'Ivoire (mai 2013), à Cabo Verde (novembre 2013), au Burkina Faso (mai 2014), au Ghana (mars 2015) et au Nigéria (octobre 2015). Au cours d'une réunion ministérielle tenue immédiatement avant la quatrième réunion plénière, au Ghana, les Ministres de la justice des États représentés ont adopté et signé la charte et les statuts du Réseau. Neuf programmes nationaux de formation ont également été organisés à l'intention de magistrats et d'agents de la police judiciaire au sujet de la coopération interne en matière pénale. Le Réseau réunit des procureurs et des représentants des autorités centrales, qui échangent des idées, des données d'expérience et des pratiques optimales et participent à des stages de formation conjoints. Ses membres bénéficient également de formations animées par des experts venant des États-Unis d'Amérique et de la France, qui leur font part de leur expérience. De nettes améliorations ont été constatées dans le traitement, par les pays qui font partie du Réseau, des demandes de coopération internationale, tant entre eux qu'avec des pays extérieurs à la sous-région.

20. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, exécuté conjointement par l'ONUDC et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), des projets sont en cours d'exécution en Afrique, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Asie centrale et en Asie du Sud. L'initiative est essentiellement axée sur la mise en place de services mixtes de contrôle portuaire interinstitutions faisant intervenir les douanes, la police et d'autres structures telles que la gendarmerie et les services chargés de la détection et de la répression en matière de drogues. Les équipes sont formées à l'analyse des risques, au profilage et à l'inspection de conteneurs et bénéficient de formations spécialisées approfondies. Elles reçoivent également dans ce cadre toute une gamme de matériel et d'outils technologiques, notamment le logiciel Container COMM, système de messagerie sécurisée qui permet aux unités chargées du contrôle des conteneurs dans le monde entier d'échanger des informations et des renseignements en temps réel. En 2015, des unités formées dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs ont saisi 21,6 millions de cigarettes de contrefaçon au Ghana et 34,7 kg de cocaïne au Bénin, ce qui confirme le succès du Programme pour ce qui est des saisies réalisées. En outre, 36 694 boîtes de faux médicaments ont été saisies au Togo, entre janvier et mai 2016, par une unité elle aussi formée dans le cadre du Programme. La stratégie pour la période 2015-2016 est la suivante: a) augmenter le niveau d'accompagnement des équipes du Bénin, du Ghana, du Sénégal et du Togo; b) promouvoir le partage d'informations et la coopération entre l'Afrique de l'Ouest et les pays d'origine au moyen d'opérations planifiées; c) proposer des formations spécialisées dans les domaines les plus préoccupants, comme le contrôle des précurseurs; d) progresser de manière notable vers le lancement du Programme dans le port d'Abidjan; et e) étudier les possibilités d'étendre le Programme à d'autres grands ports d'Afrique de l'Ouest, notamment ceux de Lagos, Conakry et Monrovia, ainsi que ceux de Douala et Pointe Noire en Afrique centrale. Des discussions sont en cours concernant la création d'un service mixte de contrôle portuaire dans l'un des ports secs de Bamako. L'ONUDC veillera à ce que ses activités soient

coordonnées avec celles des autres donateurs et des partenaires prestataires d'assistance technique.

21. L'ONUDC a continué de fournir une assistance technique à divers États membres de la CEDEAO au titre de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, qui vise à renforcer les dispositifs nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En 2015, un grand programme de formation de formateurs aux enquêtes financières a été engagé dans ce cadre, l'objectif étant de constituer un groupe de praticiens de la détection et de la répression à même de reproduire un module de formation de base sur les techniques d'enquête financière. Ce programme est exécuté en partenariat avec les institutions de formation compétentes (police, gendarmerie, services fiscaux, appareil judiciaire, institutions spécialisées, etc.) et les services de renseignement financier des pays bénéficiaires. Il a été mené à bien au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali et au Sénégal. On a recensé au total 52 formateurs qui, à ce jour, ont reproduit la formation pour plus de 900 praticiens et se sont organisés en réseaux. Le Niger, le Nigéria et le Togo seront les prochains pays à bénéficier de cette formation. Par ailleurs, en 2016, dans le cadre du Programme mondial, des visites de suivi seront organisées pour vérifier si la formation a bien été intégrée aux programmes des instituts de formation nationaux.

22. Pour appuyer l'exécution du Plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, trois entités de l'ONU, à savoir l'ONUDC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest du Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, en partenariat avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), continuent de mener des activités dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, axée pour l'instant sur cinq pays de la région sortant d'un conflit: la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone. Le projet repose sur la création et la pleine mise en service de cellules de lutte contre la criminalité transnationale dans les pays concernés, ainsi que sur le renforcement de la coopération régionale.

23. La Cellule sierra-léonaise de lutte contre la criminalité transnationale organisée est pleinement opérationnelle et présente à ce jour de très bons résultats. Depuis sa création en août 2010, elle a enquêté sur 491 affaires, qui ont donné lieu à des poursuites à l'encontre de 317 criminels ainsi qu'à la saisie de 20 592 tonnes de marijuana, 12 665 tonnes de haschisch, 142 kg de cocaïne et 3 kg d'héroïne. Elle mène régulièrement des opérations dans des zones vulnérables et dispose d'un champ d'action assez large dans le pays, y compris en mer. La Cellule a participé à plusieurs enquêtes internationales sur des affaires relevant de la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'à des opérations conjointes et à des échanges de renseignements avec son homologue du Libéria. Ses capacités opérationnelles globales ont été renforcées par un appui logistique et opérationnel, une série de stages de formation spécialisée en cours d'emploi et une aide concernant les pratiques en matière d'enquête ou d'opération de terrain. Les travaux de construction du siège de la Cellule sont en cours, dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, l'objectif étant de disposer de locaux opérationnels pour la fin de l'année.

24. La Cellule libérienne de lutte contre la criminalité transnationale organisée est pleinement opérationnelle et produit des résultats encourageants. Depuis sa création en juin 2011, elle a appuyé ou dirigé des enquêtes relatives à 59 affaires pénales, qui ont donné lieu à des poursuites à l'encontre de 59 criminels ainsi qu'à la saisie de 500 kg de cannabis, 1 496 g de cocaïne et 7 400 g d'héroïne. Un ensemble complet d'activités de renforcement des capacités ainsi que des services d'appui logistique et opérationnel ont été déployés.

25. Les cellules sierra-léonaise et libérienne ont participé à des opérations conjointes, dont plusieurs sous les auspices d'INTERPOL, et à des échanges de renseignements entre elles et avec les services de détection et de répression ivoiriens.

26. La Cellule bissau-guinéenne de lutte contre la criminalité transnationale organisée est devenue opérationnelle en juin 2011. Depuis lors, des opérations de collecte de renseignements en amont (activités de police fondées sur le renseignement) ont été menées en partenariat avec la police judiciaire; elles ont abouti à des enquêtes concernant 50 affaires de trafic de drogues, à des poursuites contre 63 personnes et à la saisie de 36,265 kg de cocaïne et 216,96 kg de marijuana.

27. L'ONUUDC a fourni à la Cellule bissau-guinéenne un solide appui opérationnel et logistique sous la forme de véhicules, de matériel de police, d'outils informatiques, de moyens de communication, de carburant, etc. Différentes activités de formation spécialisée ont été proposées en partenariat avec le Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau. Dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, l'ONUUDC a appuyé l'installation à Bissau du laboratoire de police scientifique et d'analyse de drogues, auquel fait appel l'ensemble des services de détection et de répression du pays. Actuellement, l'Office apporte son concours à la rénovation du siège de la Cellule à Bissau, ainsi qu'à l'installation des antennes de police judiciaire de Catio et Bubaque.

28. En Côte d'Ivoire, les autorités nationales ont signé en novembre 2014 un mémorandum d'accord/décret portant création de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Le Chef de la Cellule ainsi que deux adjoints ont déjà été nommés, et on espère que, grâce à l'appui solide de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de la police des Nations Unies, la phase de mise en place de cet organe sera entamée avant la fin de 2016.

29. Du fait de la crise provoquée par le virus Ebola et du manque de moyens financiers, aucune avancée n'a été enregistrée en Guinée en 2015. Néanmoins, à la suite de la mission d'évaluation menée par les partenaires de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest et sur la base du rapport correspondant, qui a reçu l'aval des autorités nationales, un mémorandum d'accord portant création de la Cellule guinéenne a été rédigé, dont la mise en œuvre pourra démarrer lorsque les fonds seront disponibles.

30. Le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP), lancé en 2010 pour établir une communication opérationnelle en temps réel entre les aéroports internationaux d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, est exécuté par l'ONUUDC en partenariat avec l'OMD et INTERPOL. Financé par l'Union européenne et bénéficiant de financements complémentaires versés par le Canada, les États-Unis, le Japon et la Norvège, le projet a pour objectif général de renforcer

les capacités de lutte contre le trafic de drogues et d'autres activités illicites dans 30 aéroports internationaux grâce à la constitution, entre différents services (police, douanes et immigration), d'équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions. Ces équipes ont accès à des bases de données et réseaux de communication internationaux en matière de détection et de répression (systèmes CENcomm de l'OMD et I-24/7 d'INTERPOL), au moyen desquels elles peuvent transmettre aux autres aéroports internationaux, en temps réel, des informations opérationnelles devant permettre l'interception des envois illicites. Le projet encourage également l'échange de renseignements et d'informations entre les services aux niveaux national et international, ainsi qu'une stratégie de lutte contre le trafic de drogues fondée sur le renseignement.

31. Pour ce qui est de la mise en place, au mois de juin 2016, 12 équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions étaient opérationnelles en Afrique, dans les pays suivants: Bénin, Cabo Verde, Cameroun (Douala, Yaoundé), Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo. Trois équipes supplémentaires ont été formées et devraient commencer à opérer au cours du deuxième semestre de 2016 en Éthiopie, en Guinée-Bissau et au Kenya.

32. Sur le plan des résultats et des saisies, 10 opérations conjointes ont été menées: COCAIR III, IV et V; FOLOSA, en partenariat avec INTERPOL; WESTERLIES I, II et III, en partenariat avec l'OMD; et AILES AFRICAINES I, II et III, en partenariat avec les services des douanes françaises. Par ailleurs, quatre programmes d'échange des meilleures pratiques ont été organisés et deux brigades canines ont été mises en place à Cabo Verde et au Sénégal. En matière de saisie, les résultats sont très prometteurs: 1 176 kg de cocaïne, 863 kg de cannabis, 140 kg d'héroïne et 778 kg de méthamphétamines ont été interceptés.

33. La participation de pays européens a permis de mettre en place un réseau resserré et de mieux surveiller le trafic de cocaïne entre les zones de production et celles de destination, y compris dans les pays de transit. Les réunions annuelles et les comités directeurs continuent de renforcer les synergies entre les partenaires et les bénéficiaires en ce qui concerne la poursuite et la réalisation des objectifs.

34. En janvier 2015, l'ONUDC a engagé l'exécution d'un projet d'appui au Plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre le trafic de drogues, la criminalité organisée qui y est liée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Il a fourni une assistance technique à la CEDEAO dans l'élaboration d'un plan d'action régional révisé visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest pour la période 2016-2020. Il l'a également aidée en participant à la dixième réunion du Comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue des États membres de la CEDEAO, tenue à Cotonou en janvier 2014. Le 19 avril 2016, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, ces États ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'exécution du projet. Ils ont souligné les efforts faits dans les domaines de la prévention et du traitement de la toxicomanie, tout en appelant de leurs vœux un renforcement de la coopération internationale.

35. Dans le cadre de leur Programme commun de traitement et de prise en charge des toxicomanes, l'ONUDC et l'OMS ont appuyé les autorités et institutions compétentes de pays de l'Afrique de l'Ouest en général et du Sénégal en particulier

dans les efforts qu'elles déployaient pour mettre en place des observatoires nationaux des drogues, en lien avec les dispositions prises par la CEDEAO pour établir dans la sous-région un réseau épidémiologique sur l'usage de drogues.

36. L'ONUDC a continué d'apporter un soutien technique au Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar, ouvert récemment. Ce centre est le premier service de traitement spécialisé d'Afrique de l'Ouest à avoir lancé un programme axé sur le traitement pharmacologique des troubles liés à l'usage d'opioïdes. Au 31 décembre 2015 (soit 10 mois après le lancement du programme, en février 2015), 405 usagers de drogues, dont 29 femmes (7 %), avaient demandé à suivre le traitement d'entretien aux opioïdes, et 108 avaient été admis dans le programme de traitement à la méthadone. Des services de traitement pharmacologique ont été mis en place, ainsi que des services de gestion de la comorbidité liée à l'abus de drogues et des activités de prévention et de prise en charge en matière de VIH mais aussi de réduction des risques. Le Centre, qui s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, est relié à un réseau de travailleurs sociaux et de volontaires locaux qui mènent une action de sensibilisation et aiguillent ceux qui en ont besoin vers les services compétents.

37. En 2015, l'ONUDC a organisé différentes sessions de renforcement des capacités, basées sur le programme de formation au traitement de la toxicomanie du réseau TREATNET, qui se sont déroulées au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo, avec la participation d'une équipe de maîtres formateurs constituée pour l'occasion. Au total, 316 professionnels d'Afrique de l'Ouest (211 hommes et 105 femmes) ont été formés. En outre, 46 experts régionaux (37 hommes et 9 femmes) travaillant dans le domaine de la réduction de la demande et de l'offre de drogues au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo ont suivi avec succès une formation sur le traitement et la prise en charge de la toxicomanie au niveau local. Des progrès ont été réalisés dans l'élaboration des lignes directrices de l'ONUDC et de l'OMS sur la gestion et la prise en charge des troubles liés à l'abus de drogues.

38. Au cours de la dixième réunion du Comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue des États membres de la CEDEAO, l'ONUDC a fourni une assistance technique pour l'exécution du Plan d'action régional de la CEDEAO. Plusieurs stages de formation et missions ont été menés à ce jour. En partenariat avec le Programme Sahel, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest a organisé à Niamey, en juin 2016, un stage de formation de formateurs destiné à renforcer les unités chargées de lutter sur le terrain contre le trafic international de drogues. L'appui apporté par l'ONUDC a aidé à répertorier les difficultés qui apparaissaient et à trouver des moyens d'accélérer l'exécution du Plan. Les lacunes et les nouveaux défis recensés serviront de base à l'élaboration du Plan d'action contre la drogue pour la période 2015-2020. L'ONUDC a également engagé la procédure d'établissement du deuxième Programme régional intégré pour l'Afrique de l'Ouest (2016-2020), qui appuiera et complétera le Plan d'action de la CEDEAO et sera axé sur les liens existant entre la criminalité organisée et le terrorisme, dont pâtit la région.

39. Le Nigéria fait toujours face à de graves problèmes dans le domaine du contrôle et de la gestion des frontières. Du fait de sa situation limitrophe avec le Sahel, qui est également exposé à des problèmes de sécurité liés à des conflits armés, à des activités terroristes, au trafic illicite et à la criminalité organisée, il gagnerait à renforcer ses capacités en la matière. De nombreux pays africains sont

confrontés au problème de la porosité des frontières et aux diverses activités criminelles transnationales qui tirent avantage de cette faiblesse. L'essor du terrorisme au Sahel et de son financement depuis la région, qui peut avoir des répercussions au niveau mondial, est lié dans une large mesure à la liberté de mouvement que permet aux éléments criminels la faiblesse des contrôles aux frontières.

40. L'objectif est d'aider le Nigéria à contrôler ses frontières afin de prévenir le trafic illicite dans la zone géopolitique du nord-est du pays, région la plus touchée par l'insurrection en cours. Le projet vise à y parvenir grâce à la formation de gardes frontière au sein des cinq principaux organismes de détection et de répression participant à la gestion et au contrôle des frontières terrestres. Les agents amenés à être formés seraient sélectionnés dans cinq zones frontalières du nord-est du pays: Belel et Sarti Gurin (État d'Adamawa); Gamboru et Banki (État de Borno); Tulutulo (État de Yobe); et Gembu (État de Taraba). Les activités de renforcement des capacités auraient pour but d'aider les autorités nationales à respecter le principe de l'état de droit, et de favoriser les progrès par l'apport d'un soutien continu basé sur l'accompagnement.

41. Le projet, qui encourage également la coopération interinstitutions aussi bien interne que transfrontalière, prévoit par exemple: la formation de 35 agents des services de détection et de répression du Bénin, du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad à la coopération intégrée pour la gestion des dossiers et l'orientation dans le domaine du contrôle et de la gestion des frontières face aux menaces pesant sur la sécurité, y compris face au terrorisme; la formation à la coopération internationale de 20 conseillers juridiques issus des services de détection et de répression et procureurs du Ministère de la justice; et la promotion de l'entraide judiciaire et de l'extradition. Ces activités sont envisagées comme des outils devant permettre d'améliorer la prévention, les enquêtes et les poursuites relatives à la criminalité organisée et d'adopter des mesures pour faire face aux menaces actuelles ou futures en matière de sécurité.

42. Les résultats escomptés sont les suivants: agents des services de détection et de répression en poste à certaines frontières de la zone géopolitique du nord-est du Nigéria mieux à même de recourir aux techniques modernes d'enquête et de surveillance; agents des services de détection et de répression en poste à certaines frontières mieux à même d'assurer une coordination et une coopération efficaces entre différents services; et contrôle international renforcé des frontières avec les pays voisins, à savoir le Bénin, le Cameroun, le Niger et le Tchad. Un document de réflexion insistant sur la coopération interinstitutions est en cours d'établissement; l'idée est de répertorier les domaines dans lesquels il existe une législation comparable, des institutions aux mandats identiques et des objectifs communs, de façon à contribuer à l'élaboration de mémorandums d'accord de base ou d'autres accords similaires propre à faciliter la coopération interinstitutions, ainsi qu'à l'adoption de mesures uniformes en matière de contrôle aux frontières.

43. L'Union européenne a financé un projet mis en œuvre par l'ONUDC sur les mesures de lutte contre les drogues et la criminalité organisée s'y rapportant au Nigéria, dans le cadre duquel différentes activités ont été menées à l'appui des efforts déployés par les partenaires nigériens et par les États membres de la CEDEAO. En septembre 2015 et en avril 2016, deux forums régionaux consacrés au renseignement en matière de criminalité liée aux drogues ont été organisés à ce titre

en collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest; ils ont rassemblé les représentants de 11 pays de la sous-région ainsi que du Brésil et du Japon. Depuis le début de l'année 2015, le projet a permis la réalisation de plusieurs activités de renforcement des capacités de détection et de répression. Au total, ont été organisés 14 stages sur le renseignement criminel et 10 sur les enquêtes criminelles, dont 5 à l'intention de superviseurs placés aux avant-postes et 2 à l'intention d'instructeurs confirmés en matière de détection et de répression; 2 stages de perfectionnement sur le blanchiment d'argent et le produit des activités criminelles; 2 stages de perfectionnement sur le renseignement criminel; 6 stages d'initiation sur le blanchiment de capitaux et le produit des activités criminelles; et 4 stages sur les hautes fonctions de direction à l'intention de 45 responsables de la détection et de la répression, qui ont contribué à la formation de 860 agents de 7 organismes nigériens de détection et de répression.

44. Cinq évaluations thématiques, consacrées respectivement aux vulnérabilités des voies aériennes, terrestres et maritimes, ainsi qu'aux précurseurs et aux substances psychotropes, ont été conçues dans le cadre d'un programme de développement du renseignement stratégique qui a débuté en 2015. C'était la première fois que les services nigériens de détection et de répression réalisaient des bilans stratégiques en rapport avec ces questions. Des agents de cinq organismes différents (le Service de détection et de répression des infractions liées à la drogue, l'Agence nationale pour l'administration et le contrôle des aliments et des produits pharmaceutiques et les services de police, des douanes et de l'immigration) ont été formés et encadrés tout au long de l'année 2015, et les évaluations ont été achevées en février 2016.

IV. Afrique centrale

45. À l'heure actuelle, les activités de l'ONUDC en Afrique centrale sont sérieusement limitées par le manque de ressources. Cependant, des programmes pourraient être menés dans la sous-région, notamment pour renforcer la sécurité maritime et juguler les trafics illicites dans le Sahel. De par sa situation géographique, à proximité du golfe de Guinée et aux portes du Sahel, l'Afrique centrale est susceptible d'être la cible des groupes criminels impliqués dans le trafic de drogues par voies terrestre, maritime et aérienne. Pour diverses raisons, les menaces et itinéraires de trafic qui touchent la région n'ont pas pu être évalués de manière approfondie. Dans le cadre du Projet AIRCOP, deux nouvelles équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions ont été mises en place au Cameroun, dans les aéroports internationaux de Yaoundé et de Douala, où ont eu lieu d'importantes saisies de cocaïne (une quinzaine de kilogrammes avaient été saisis à l'aéroport de Douala en 2011; en 2013, le volume des saisies a atteint 27 kg).

46. En ce qui concerne la criminalité maritime, l'ONUDC s'est attaché, conformément aux résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité, à faire le point des capacités de tous les États bordant le golfe de Guinée et a produit ainsi des rapports approfondis fondés sur le renseignement. Par l'intermédiaire de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, il a conçu un cadre stratégique dont l'objectif est de renforcer les capacités régionales en matière de lutte contre la piraterie et les vols à main armée visant des navires: la Stratégie

relative à la piraterie, aux vols à main armée visant des navires et à la criminalité maritime dans la région du golfe du Guinée. Depuis 2015, des propositions de réforme juridique ont été établies pour quatre ateliers de formation organisés à l'intention de procureurs, de juges et de conseils juridiques chevronnés, cinq réunions de coordination sur la réforme juridique et quatre évaluations. Par ailleurs, deux conseillers ont été affectés au Ghana et à Sao Tomé-et-Principe.

47. La mobilisation de fonds se poursuit. L'ONUDC est en contact avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et il soutient le Gouvernement gabonais dans sa lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Il a d'ailleurs signé avec la CEEAC le 16 janvier 2015, à Libreville, un mémorandum d'accord devant permettre de resserrer la coopération entre eux, en particulier dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

V. Afrique australe

48. En 2015 et 2016, l'ONUDC a continué de soutenir le réseau regroupant les autorités d'Afrique australe compétentes en matière de recouvrement d'avoirs (ARINSA), calqué sur le Réseau Camden regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs, ainsi que le réseau de praticiens travaillant dans le domaine de la confiscation des avoirs et du produit du crime. Le réseau ARINSA offre une plate-forme qui permet aux pays de tracer et confisquer le produit des infractions les plus graves, y compris le trafic de drogues. Il facilite également les demandes d'informations formulées dans le cadre de l'entraide judiciaire internationale et régionale concernant ces mêmes infractions.

49. En formant plus de 2 000 juges, procureurs et enquêteurs aux questions touchant la confiscation d'avoirs, le blanchiment d'argent et les infractions les plus graves, y compris le trafic de drogues, sur la base des législations de leurs pays, le réseau ARINSA a renforcé les capacités nationales du Botswana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de la Namibie, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie (Dar es-Salaam et Zanzibar) et du Swaziland.

50. L'ONUDC a établi des manuels sur la gestion d'avoirs et mené des études législatives préparatoires à l'introduction de la confiscation sans condamnation au Botswana et en Namibie. Il a également élaboré un manuel des opérations du réseau ARINSA, un guide à l'usage des enquêteurs financiers et le rapport annuel du réseau.

51. La poursuite du programme d'affectation de conseillers dans les pays membres du réseau ARINSA explique l'augmentation du nombre de procédures engagées pour faits de blanchiment d'argent et aux fins de la confiscation du produit des infractions les plus graves, y compris le trafic de drogues; de fait, plus de 340 affaires ont été examinées à ce jour, contre une trentaine pendant la précédente période considérée.

52. Un site Web a été créé à l'usage du réseau ARINSA; il comprend un espace accessible à tous, une plate-forme sécurisée pour l'échange d'informations et une plate-forme d'apprentissage en ligne, et il a été mis à niveau. La communauté des utilisateurs en ligne compte 450 membres de 18 pays et le site a été consulté plus de

70 000 fois. L'assemblée générale annuelle du réseau s'est tenue en juin 2016 et le Botswana a été élu à la présidence de celui-ci pour les deux prochaines années. Les Seychelles sont le dernier pays à avoir rejoint le réseau. En 2015, des enquêteurs d'Asie et d'Afrique, y compris d'Afrique australe, se sont réunis à Bangkok dans le cadre du réseau pour tisser des liens et échanger des informations sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

VI. Afrique de l'Est

53. Le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, dont la création a été accueillie avec satisfaction lors de la réunion ministérielle de l'Union africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes, tenue aux Seychelles en février 2015, a été salué comme étant un dispositif essentiel de lutte contre la criminalité transnationale organisée à la manifestation de haut niveau relative au trafic d'héroïne en haute mer dans l'océan Indien, qui a eu lieu à Doha en avril 2015 en marge du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

54. Le Forum compte 22 membres, États bordant l'océan Indien, qui participent activement aux réunions techniques convoquées sous ses auspices, ce qui montre clairement qu'il comble d'importantes lacunes dans les mesures prises à l'échelle régionale pour lutter contre la criminalité maritime et qu'il pourrait être un facteur décisif dans la lutte contre les actes criminels commis en mer.

55. En avril 2015 ont eu lieu aux Seychelles, dans le cadre du Forum, une évaluation et une réunion de planification concernant le trafic de stupéfiants en mer. La réunion, à laquelle ont participé des responsables de la détection et de la répression du trafic de drogues et des procureurs, a permis de répertorier les lacunes existantes et les domaines dans lesquels il conviendrait de renforcer la coopération pour aller plus loin tant dans le renforcement des capacités qu'en matière de réforme législative.

56. Du 13 au 15 octobre 2015 s'est également tenue dans le cadre du Forum, à Colombo, une réunion de hauts responsables de la région de l'océan Indien chargés de la détection et de la répression du trafic de drogues à laquelle étaient représentés 21 pays et six institutions spécialisées. Des hauts responsables de plusieurs États d'Afrique, à savoir l'Afrique du Sud, les Comores, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et les Seychelles, y ont participé.

57. En outre, en mars 2016, toujours dans le cadre du Forum, s'est tenue une réunion sur l'analyse de la signature de l'héroïne aux fins de la détermination de sa provenance et sur la mesure des isotopes. Des experts mondiaux en chimie criminalistique y ont examiné les solutions d'analyse de l'héroïne et de spectrométrie de masse du rapport isotopique permettant de démontrer que la drogue saisie provient des zones de culture du pavot contrôlées par les Taliban en Afghanistan. Les experts continueront de développer les connaissances en la matière, et les services de détection et de répression appuieront le dispositif au moyen de données d'imagerie et du renseignement. Le Directeur du laboratoire national de chimie de la République-Unie de Tanzanie a également participé à la réunion.

58. En avril 2016, lorsque les gardes-côtes seychellois et leurs collègues des services de répression du trafic de drogues ont saisi 98,5 kg de drogues sur un boutre iranien, l'ONUDC a réagi immédiatement en mettant un interprète de langue farsi à la disposition des autorités seychelloises, comme elles le lui avaient demandé, pour faciliter l'enquête. L'interprète a également aidé le tribunal pendant l'audience tenue pour déterminer si les suspects devaient être placés en détention provisoire.

59. L'ONUDC a facilité l'organisation, du 3 au 29 mai 2016 à Trincomalee (Sri Lanka), d'un stage de formation à la visite, l'arraisonnement, la fouille et la saisie de navires dispensé par la marine sri-lankaise à des militaires de la marine malgache et à des garde-côtes comoriens chargés des arraisonnements. Le stage de quatre semaines, avec hébergement sur place, comprenait des cours de droit maritime et des exercices pratiques d'arraisonnement et de fouille de navires en mer. Les participants ont utilisé pour ce faire un boutre iranien qui avait été saisi. Les trafiquants de drogues déplaçant leurs points de chute vers le sud, l'ONUDC renforce les capacités des services malgaches et comoriens à l'interception des boutres suspects.

60. En 2015, l'ONUDC a continué de suivre une approche globale en matière de lutte contre le VIH/sida et de prévention, de traitement, de prise en charge et d'accompagnement des toxicomanes et des usagers de drogue par injection, y compris en milieu pénitentiaire. Il a ainsi mis en route un programme visant à réduire la morbidité et la mortalité parmi les toxicomanes et les usagers de drogue par injection au Kenya. Ses objectifs sont, sur quatre ans: a) d'élaborer les politiques, les stratégies, les dispositifs de coordination et les lignes directrices nécessaires pour que la population ciblée bénéficie d'un meilleur accès à des interventions fondées sur des données factuelles et le respect des droits; b) d'améliorer l'accès de cette population à des ensembles complets de services de prévention, de prise en charge et d'accompagnement en matière de VIH dans les régions côtières; c) de mobiliser le soutien des décideurs et de la communauté en faveur d'interventions relatives au VIH s'adressant à cette population, en luttant contre la stigmatisation et la discrimination; et d) d'améliorer la capacité à superviser et évaluer les programmes de prestation de services destinés à cette population.

61. L'ONUDC va entamer la deuxième phase de son Programme régional pour l'Afrique de l'Est pour la période 2016-2021, qui porte sur la promotion de l'état de droit et de la sécurité humaine. Le volet consacré à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics visera en priorité le trafic de drogues, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, les flux financiers illicites et le recours aux réseaux de transport à des fins de trafic, y compris la criminalité maritime.

VII. Afrique du Nord

62. En 2016, plus de cinq ans après le début du Printemps arabe, la situation reste instable ou transitoire en matière politique et de sécurité dans une grande partie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, notamment en Libye et en République arabe syrienne. Cela étant, grâce notamment à des activités délocalisées en Libye, le Bureau régional de l'ONUDC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord demeurerait

actif dans la région. En partenariat étroit avec la Ligue des États arabes et les 18 pays arabes participant au Programme régional de l'Office et de la Ligue des États arabes relatif à la lutte contre la drogue, à la prévention de la criminalité et à la réforme de la justice pénale dans les États arabes pour la période 2011-2015, l'ONUDC a organisé la réunion annuelle du comité directeur qui a marqué l'heureux aboutissement du Programme et lors de laquelle a été examiné le projet de nouveau programme pour les États arabes (2016-2021), qui porte sur la lutte contre la criminalité, le terrorisme et les menaces sanitaires et sur le renforcement des systèmes de justice pénale et de la prévention de la criminalité conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. La réunion s'est tenue au Caire du 15 au 17 décembre 2015 et a débouché sur un consensus au sujet des mesures conjointes à prendre face aux menaces communes, y compris aux actes de terrorisme et au recrutement de terroristes, ainsi qu'au trafic d'armes, de drogues et de biens culturels et à la traite des personnes. L'aggravation constante de la criminalité organisée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qu'illustrent l'augmentation considérable du trafic de migrants en Méditerranée et ses conséquences tragiques, a été soulignée, comme l'ont été les menaces touchant la sécurité, l'économie et la santé que fait peser le trafic illicite de drogues en transit par la région ou à destination ou en provenance de celle-ci, et les méthodes de plus en plus sophistiquées et variées de transport et de dissimulation employées aux fins du trafic en général.

63. Les données disponibles pour 2015 révèlent une augmentation significative des saisies de cocaïne au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La plupart de la cocaïne saisie en 2015 l'a été par petites quantités dans divers aéroports de la région, ce qui montre que la méthode s'est diversifiée par rapport à 2014, lorsque la drogue faisait principalement l'objet d'un trafic par voie maritime à partir de l'Amérique latine, notamment du Panama. L'Afrique du Nord a généralement servi de plaque tournante pour la cocaïne en provenance de l'Amérique du Sud qui traversait l'Afrique de l'Ouest à destination de l'Europe et du Moyen-Orient.

64. En 2014, les saisies d'héroïne ont diminué dans plusieurs pays de la région, en particulier en Jordanie, et cette tendance s'est poursuivie en 2015. En outre, l'Égypte a enregistré une diminution des quantités saisies, qui sont passées de 613 kg en 2014 à 516,5 kg en 2015 (elles étaient de 215 kg en 2013).

65. En 2015, les saisies de résine de cannabis ont elles aussi reculé dans toute la région. Elles ont notablement diminué au Maroc (65 tonnes en 2014 contre 137 tonnes en 2012), en Égypte (33,5 tonnes en 2015 contre 54 tonnes en 2014; les autorités égyptiennes ont par ailleurs saisi 360 tonnes d'herbe de cannabis) et en Algérie (172 tonnes en 2015 contre 211 tonnes en 2013). La baisse générale de ces saisies en Afrique du Nord n'est pas nécessairement le signe d'une diminution de la production et de la consommation; elle pourrait être due à la moindre attention que les autorités nationales accordent aux drogues illicites (par exemple, pour se concentrer davantage sur la lutte antiterroriste) et à l'affaiblissement des moyens dont disposent les services de détection et de répression spécialisés. Dans le Sinaï, les autorités égyptiennes ont repris leur campagne d'élimination des cultures et détruit 321 hectares de cannabis et 225 hectares de pavot en 2015.

66. En 2015, les services de détection et de répression égyptiens ont saisi 19,5 kg de cannabinoïdes de synthèse, dont la demande semble augmenter dans le pays. C'est pourquoi l'Égypte a modifié sa loi 182 de 1960 relative aux stupéfiants pour y

ajouter ces substances, également connues sur le marché local sous les appellations de “voodoo” ou “spice”. La plupart des affaires pénales se sont heurtées à des difficultés d’ordre juridique pendant les procès à cause du manque d’expérience du laboratoire national de police scientifique en ce qui concerne ce nouveau type de drogue.

67. Les données sur les stimulants de type amphétamine ne sont pas encore disponibles pour 2016. On considère toutefois que la tendance enregistrée ces dernières années – l’augmentation de la consommation de drogues synthétiques, en particulier de Captagon – s’est poursuivie au Moyen-Orient, notamment en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, au Koweït et au Qatar. Un changement a été observé dans l’itinéraire emprunté pour le trafic de Captagon, qui part maintenant de l’Égypte pour rejoindre l’Arabie saoudite et la région du Golfe. Les autorités égyptiennes ont noté que l’Égypte commençait à devenir un pays de transit pour le Captagon en provenance du Liban et de la République arabe syrienne. Le tramadol, opioïde soumis à prescription, reste une source de préoccupation dans les pays d’Afrique du Nord. Cependant, en Égypte, les saisies ont chuté de manière spectaculaire (91 millions de comprimés ont été saisis en 2015, contre 435 millions en 2012) depuis que la législation a été modifiée, en 2013, et que cette substance a été placée sous contrôle. En Libye, en revanche, l’abus de tramadol semble être en hausse. Par ailleurs, il serait fait abus de médicaments psychoactifs et de médicaments de substitution aux opioïdes, comme le Subutex, dans les pays d’Afrique du Nord. La Libye serait l’une des principales sources du tramadol faisant l’objet de trafic vers les pays voisins.

68. Il n’existe toujours que peu d’informations concernant la culture de plantes servant à fabriquer des stupéfiants et la consommation, la production, la fabrication et le trafic de stupéfiants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Plusieurs pays de la région ont publié des rapports sur le trafic de drogues et communiqué des données aux fins de l’établissement du *Rapport mondial sur les drogues 2015*. Toutefois, en 2015, une aggravation des difficultés rencontrées pour collecter des données pertinentes et fiables a été notée. La région manque en outre de mécanismes d’échange d’informations.

69. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs, exécuté conjointement avec l’OMD, est actuellement mis en œuvre au port d’Aqaba (Jordanie) et a permis, depuis son lancement en septembre 2015, 15 saisies, notamment de drogues illicites et de produits contrefaits ou enfreignant les droits de propriété intellectuelle. Également en 2015, les sept principaux ports marocains ont bénéficié de mesures de renforcement des capacités, et ces efforts se poursuivent en 2016. Le Programme est en outre étendu à la Tunisie. En partenariat avec le Secrétariat général du Conseil des ministres arabes de l’intérieur et sous les auspices de la Jordanie, l’ONUDC et l’OMD ont organisé à Amman, les 1^{er} et 2 décembre 2015, la première réunion régionale du Programme, à laquelle ont participé 13 pays arabes (Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Oman, Qatar, Soudan et Tunisie, et Palestine) ainsi que le Bureau panarabe des stupéfiants, le Conseil de coopération du Golfe et le Bureau régional de liaison chargé du renseignement pour le Moyen-Orient. Les participants ont sollicité un appui à l’exécution du Programme dans la région arabe, en vue de faciliter le commerce international et d’empêcher que les conteneurs maritimes soient utilisés à des fins de trafic illicite, de criminalité organisée et de terrorisme.

70. En 2016, l'ONUDDC a engagé une phase expérimentale d'extension du Projet AIRCOP au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord. Le Projet, mis en œuvre conjointement par l'ONUDDC, l'OMD et INTERPOL, vise à établir une communication opérationnelle immédiate et sûre entre les aéroports participants et à renforcer les capacités de détection et d'interception dans la lutte contre la menace que font peser les passagers suspects empruntant les transports aériens (y compris les combattants terroristes étrangers) et le trafic illicite par voie aérienne (fret, courrier express, etc.).

71. Des améliorations ont été enregistrées en 2015 en matière de coopération régionale et interrégionale dans la lutte contre le trafic illicite de drogues. En collaboration avec la police de Doubaï, l'ONUDDC a tenu la huitième réunion régionale des États membres du Conseil de coopération du Golfe, en vue d'améliorer les cadres opérationnel et judiciaire de la coopération régionale et interrégionale dans la lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée. Le Centre de renseignements en matière criminelle pour la lutte antidrogue du Conseil, dont le siège se situe au Qatar, a poursuivi ses activités visant à améliorer le partage d'informations opérationnelles entre les centres de détection et de répression régionaux aux fins de la lutte contre le trafic de drogues en provenance d'Afghanistan. D'autres activités avaient pour objectif de sensibiliser à l'intérêt qu'il y avait à coopérer avec le secteur privé dans le domaine du contrôle des précurseurs.

72. L'ONUDDC a aidé les États membres à proposer en matière de drogues des services de prévention intégrés et fondés sur les faits. À cet égard, il a mis à la disposition des États arabes les normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues, que la Commission des stupéfiants a approuvées en 2013. Ces normes ont été communiquées aux décideurs du monde entier, y compris du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'objectif étant de réorienter les mesures nationales vers des programmes fondés sur les faits et centrés sur les vulnérabilités propices à la première prise de drogue, vulnérabilités qui varient selon l'âge et la situation sociale. Elles indiquent les éléments essentiels que les programmes de prévention doivent comprendre pour avoir des incidences réelles et ceux dont des études scientifiques montrent qu'ils n'ont pas d'effets ou que des effets négatifs.

73. L'ONUDDC continuera de collaborer avec les décideurs et les prestataires de service, en faisant fond sur l'infrastructure en place pour améliorer encore et évaluer les mesures prises et pour favoriser la prévention de l'usage de drogues fondée sur les faits, y compris en ce qui concerne les stimulants et les nouvelles substances psychoactives. À cet effet, il: a) se concentrera sur les institutions sociales les plus influentes (à savoir l'école, la famille, le lieu de travail et le cadre de vie local); et b) ciblera les vulnérabilités des jeunes d'âges divers pour adapter les interventions au niveau de risque auquel chacun est exposé (universel, sélectif ou indiqué).

74. L'ONUDDC mène dans la région des activités de promotion des meilleures pratiques et de collaboration visant à réduire la demande de drogues et les dommages que celles-ci ont entraînés par le passé, et il est parvenu à étendre les services de prévention et de traitement dans la région, y compris les stratégies de sensibilisation locale et le lancement de traitements de substitution aux opioïdes au Liban, au Maroc et en Palestine. L'infection à VIH et la consommation de drogues étant toujours en augmentation dans la région, l'ONUDDC entend appuyer l'élaboration de textes de loi, de politiques, de stratégies, de directives et de

pratiques concernant le VIH et les usagers de drogue par injection, l'objectif étant d'éliminer les obstacles entravant l'accès à des services de prévention, de traitement et de prise en charge de l'infection à VIH qui soient fondés sur les faits et respectueux des droits de l'homme, et de réduire la violence subie par les usagers de drogue par injection. En outre, les pays de la région bénéficieront d'une aide pour promouvoir l'accès des usagers de drogue à des services complets de prévention, de traitement et de prise en charge en matière de VIH, l'accent étant mis sur le dispositif de 10 interventions conçu par l'OMS, l'ONUDC et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

75. La santé des personnes en milieu carcéral et dans d'autres structures fermées étant étroitement liée à celle de la société en général, l'ONUDC adoptera, favorisera et appuiera l'élaboration d'orientations normatives ainsi que de politiques fondées sur les faits et de programmes de prévention, de traitement et de prise en charge en matière de VIH dans les prisons de la région. Ces activités débiteront en Égypte, au Maroc et en Tunisie à la fin de 2016.

76. L'Égypte et la Tunisie ont accueilli des activités menées dans le cadre du projet de l'ONUDC relatif à la gestion des frontières terrestres. Au troisième trimestre de 2016, des stages de formation seront organisés avec l'Agence égyptienne de lutte contre les stupéfiants.

VIII. Conclusions et recommandations

77. Suivant le principe de la responsabilité commune et partagée, les pays d'Afrique devraient continuer de lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée au moyen de mesures équilibrées et globales. La dimension transnationale du trafic de drogues et de la criminalité organisée impose de renforcer la coopération régionale. Parmi les principaux domaines dans lesquels cette coopération doit être resserrée, on peut citer l'échange croissant d'informations dans la région, la lutte contre les flux financiers liés au trafic de drogues et la prévention du détournement de précurseurs chimiques utilisés pour fabriquer des drogues.

78. Compte tenu de ce qui précède, les États participant à la réunion voudront peut-être envisager de prendre les mesures suivantes:

a) Élaborer des stratégies régionales de lutte contre le trafic de drogues qui tiennent compte des liens existant entre celui-ci et d'autres formes de criminalité organisée, comme le trafic d'armes à feu et la traite des personnes, afin d'agir de manière plus intégrée face au problème;

b) Appeler l'ONUDC à continuer d'aider les pays ayant engagé une transition politique et des réformes dans le domaine de la justice pénale en général et dans le secteur de la détection et de la répression en particulier, à faire en sorte que les mesures prises soient fondées sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme;

c) Inviter les gouvernements à agir de manière stratégique et, pour ce faire, à ne pas se contenter de saisir des drogues et d'arrêter des acteurs du bas de la hiérarchie mais à accorder une attention accrue au démantèlement des réseaux de trafic de drogues et, à cet égard, recourir plus systématiquement au renseignement criminel et demander l'appui de l'ONUDC s'il y a lieu;

d) Encourager les gouvernements à continuer de participer au Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) de l'ONUDC de façon à favoriser la création de nouvelles équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions, en ciblant particulièrement les passagers suspects et le trafic illicite par voie aérienne;

e) Appuyer ou étendre la mise en œuvre dans la région arabe du Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC afin de faciliter le commerce international et de prévenir l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins de trafic illicite, de criminalité organisée et de terrorisme;

f) Promouvoir une approche équilibrée de la lutte antidrogue qui prévoit notamment des mesures efficaces et durables de réduction de la demande couvrant la prévention de la toxicomanie ainsi que le traitement et la réadaptation des toxicomanes et, à cet égard:

i) Fournir des services complets de prévention et de prise en charge en matière de VIH à la population carcérale et aux populations particulièrement touchées par l'infection (par exemple, les usagers de drogue par injection);

ii) Fournir des services de prévention, de traitement et de prise en charge en matière de VIH tenant compte de la différence entre les sexes aux femmes toxicomanes ou vivant dans des établissements fermés;

iii) Appuyer les dispositifs de prévention de l'usage de drogues et de traitement de la toxicomanie fondés sur les faits dans la région;

iv) Renforcer, s'il y a lieu, le rôle et les capacités des organisations de la société civile en matière de prévention du VIH et de traitement de la toxicomanie au niveau local;

g) Inviter les États de la région à réaliser des études et évaluations de portée nationale sur les questions relatives aux drogues et à collaborer avec l'ONUDC dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et la collecte et l'analyse d'informations;

h) Inviter les États à concevoir des initiatives de développement alternatif et de culture de plantes autres que celles qui servent à fabriquer des stupéfiants, ou à revoir les initiatives qui existent dans ce domaine, avec l'appui des partenaires internationaux;

i) Promouvoir et renforcer la coopération interorganisations nationale et transfrontalière afin d'uniformiser et de renforcer les contrôles frontaliers au niveau régional et de rationaliser la collecte et le partage d'informations et de renseignements;

j) Renforcer l'appui à l'élaboration de mémorandums d'accord régionaux pour la coopération et l'échange d'informations multilatéraux et l'entraide judiciaire, et envisager la possibilité de conclure des mémorandums d'accord de ce type avec de grands organismes mondiaux et européens tels qu'INTERPOL, l'Office européen de police (Europol), l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) et Eurojust.